

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 26 novembre 2010**

Le 26 novembre 2010, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, MALCUIT Ludovic, ROSQUIN Jean-Jacques, GILMAIRE Fabrice, DEHUT Bernard, GERARD André, BERT Patrice, MINE Sébastien, Mmes HERBIN Eliane et GUITTON Gaëlle.

Ordre du jour :

- Compte rendu enquête,
- Logement Mr et Mme CILLIER,
- Compte rendu de la commission de voirie,
- Photo de l'ensemble du Conseil,
- Questions diverses,

Mr LAMBERT demande aux membres du Conseil pour passer le 1^{er} ordre du jour en fin de séance ce que les Conseillers acceptent.

Avant le début de la séance, les membres du Conseil Municipal sont invités à se réunir afin de prendre une photo de groupe des Conseillers pour le site internet de la commune.

Logement communal occupé par Mr et Mme CILLIER : Mr LAMBERT fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier recommandé envoyé par Mr et Mme CILLIER concernant leur départ du logement au 31 grande rue. Le Maire informe les Conseillers que les locataires souhaitent ne pas effectuer un préavis de 3 mois et le ramener à 1 mois. Mr LAMBERT demande aux membres du Conseil de se prononcer, la question est la suivante : « Etes-vous d'accord pour un préavis de 1 mois au lieu de 3 mois ? ».

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

OUI	3 Voix
NON	5 Voix
NUL	2 Voix
BLANC	1 Voix

A la majorité, les Conseillers décident que Mr et Mme CILLIER doivent effectuer les 3 mois de préavis.

Un point sur le logement du 31 grande rue : il existe plusieurs problèmes dans ce logement, le chauffage, une fuite dans la douche et une fuite provenant du toit dans une des chambres. Concernant le chauffage, la chaudière sera réparée et des devis seront à demander pour le changement de cette chaudière. Un point complet du logement sera fait après le départ des locataires pour voir si des travaux sont à envisager.

Logement du 33 grande rue : Mr HERBIN a demandé l'installation d'une prise électrique ainsi que d'un convecteur dans l'entrée de la Mairie afin de lutter contre le froid qui entre dans son logement. Les membres du Conseil, à l'unanimité sont contre l'installation d'un chauffage dans l'entrée et contre le remplacement de la porte qui mène à la cour.

Compte rendu de la commission de voirie : Les membres de la commission, Mme HERBIN Eliane, Mrs ROSQUIN Jean-Jacques, GILMAIRE Fabrice et MALCUIT Ludovic, se sont réunis le 2 novembre 2010 à 20 heures, suite aux dégâts occasionnés par Mr DRAPPIER sur le Chemin Fromiprés et le Chemin des Pâquis.

Chemin Fromiprés : nettoyage de la terre déposée sur le chemin pendant les travaux d'ensilage, en la décapant et en l'évacuant ou en la nivelant. Rebouchage des trous avec de la grouine sur une longueur de 250 mètres ainsi que leur nivelage. La grouine étant fournie à la commune par l'ACCA.

Chemin des Pâquis : faire le nécessaire pour que l'eau du champ n'arrive plus sur le chemin. Décaisser sur la hauteur des ornières et enlever la terre sur 90 mètres x 3 mètres. Remettre en état sur 150 mètres minimum avec du ballast. Après rénovation la hauteur et la planéité du chemin devront être les mêmes qu'avant les dégâts.

Entrant dans la période hivernale, les travaux pourront être réalisés plus tard mais devront être impérativement terminés pour le 15 avril 2011. Les membres de la commission se rendront sur place pour constater la remise en état.

Les membres de la commission de voirie souhaitent également que Mr DEHUT et Mr QUINTIN refasse l'entrée de la Culée des Veaux avec de la grouine disponible sur la place.

Questions diverses :

- Le toit de l'église est en très mauvais état, la Société LCA de Stenay a remis un devis faisant état de 98 258.89 € TTC de travaux. Il existe des ardoises amiantées qui ont été posées lors de précédentes réparations. La restauration sera à prévoir dans les prochaines années.
- Dégâts occasionnés par l'entreprise POLI : cette entreprise a fait des dégâts sur le chemin communal VC1 dit de Jametz à Bréheville, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de faire facturer les travaux de rénovation et d'envoyer la facture à l'entreprise POLI. Concernant les dégâts occasionnés par ERNEST, les conseillers décident de ne pas faire effectuer les travaux de rénovation du fait de sa participation financière et de clôturer ce dossier.
- Route du Bois : il y a des gravas dans le fossé qui occasionnent le débordement sur le chemin par temps de pluie.
- Mr LAMBERT fait lecture aux Conseillers le mail de Mr BAZART de la DDT suite au courrier reçu de l'avocat de la TP COLLE.
- Pour info : la commune peut participer, sous forme de dons, au Souvenir Français.
- ONF : concernant la plantation des chênes décidée lors de la séance précédente, Mr le Maire montre aux Conseillers le dossier concernant le plan de gestion de la forêt communale passé entre l'ONF et la commune en 1993 et pour une durée de 15 ans. Ce dossier confirme ce que Mr LEROY nous avait indiqué lors de la séance du 2 avril 2010.

- Ecole de Marville : lecture du courrier de la Mairie de Marville concernant le budget communal lié à l'accueil périscolaire des élèves.
- Aire d'accueil du Lavoir : Mr Prot se tient à sa proposition préalable, le plan de masse est présenté aux membres du Conseil. Mr LAMBERT demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour valider le lancement de l'appel d'offres :
 Pour l'aire de pique-nique : OUI,
 Pour le Bloc béton : si les prix sont correctes ils demandent à ce qu'il soit enlevé sinon qu'il soit camouflé,
 Pour les barrières en bois ou PVC imitation bois : si possible pas de barrières.

Compte rendu enquête : en fin de séance Mr LAMBERT pose plusieurs questions aux Conseillers, la première est « Quelqu'un a-t-il été entendu à la Gendarmerie ? » ;

La deuxième, « Y a-t-il dictature au sein du Conseil Municipal ? » :

OUI 0 Voix

NON 9 Voix

BLANC 1 Voix

La troisième question, « Souhaitez-vous la démission du Maire ? » :

OUI 0 voix

NON 10 voix

Les votes se sont déroulés à bulletins secrets et Mr LAMBERT n'y a pas participé.

Mr le Maire remercie les Conseillers pour leur confiance. Une explication est donnée aux Conseillers sur les raisons de ces questions et un point est fait sur l'enquête en cours.